

ARRETE MUNICIPAL N° 63-2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2131-1 et L 2131-2, L 2212-2 et L 2213-1 à L 2213-5,

Vu le Code de la Route, article R .411-8,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi N° 82 623 du 22 juillet 1982,

Vu le décret n° 86.475 du 14 mars 1986, relatif à l'exercice du pouvoir de police, en matière de circulation routière, et modifiant certaines dispositions du Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu la demande d'intervention de l'entreprise SARL SAFECO – 10 rue de Mesmerrien – 29200 Brest,

Considérant qu'en raison des travaux pour une ouverture de chambre sur la chaussée, il y a lieu d'apporter des restrictions de circulation,

ARRETE

Article 1 :

Afin d'assurer les travaux entre le 15 et 19 route du Château : pour une ouverture de chambre sur la chaussée ; la route sera fermée et dévier par la route de Guébriant,

Article 2 :

Les travaux auront lieu entre le 04 mars et 06 mars 2025 sur une journée,

Article 3 :

La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise SARL SAFECO, représenté par PERES Antoine (06 49 13 26 76), conformément à la législation en vigueur. Les utilisateurs devront se conformer à la signalisation en place.

Article 4 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur Le Commandant de Gendarmerie de GUIPAVAS,
- Entreprise SARL SAFECO,

Fait à LA FOREST-LANDERNEAU

Le 04 mars 2025

Le Maire,
David ROULLEAUX

